

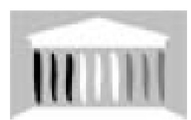
Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°16 Octobre 2004

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Raymond Faure, Roger Mathieu, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr

LOI AFFAIRES RURALES



Les députés bradent la Nature

La loi sur le développement des territoires ruraux se transforme, au fur et à mesure des navettes parlementaires, en loi de destruction de la Nature.

Trop de députés, sensibles aux lobby ont fait de ce texte un fourre tout qui sera lourd de conséquences pour les espèces et les milieux naturels.

Ainsi, sous prétexte de développement des territoires ruraux les lois « montagne » et « littoral » ont été amputées de pans entiers. Les grands prédateurs (ours, loup, lynx) n'auront plus leur place dans notre pays et, cerise sur le gâteau, cette loi devient la cinquième loi chasse depuis dix ans ! Et là, les députés se lâchent ! Quand il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir…Tout y passe, les espèces protégées, l'obligation d'adhérer à une société de chasse pour tout propriétaire terrien, le rapt de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage offert aux chasseurs, la chasse aux gluaux légalisée, le braconnage des pigeons ramiers ardéchois également, la chasse en automobile possible, etc… Le tout accompagné d'attaques en règle contre les associations de protection de la nature. Tous des intégristes ces écolos, c'est bien connu.

Seul contre tous, le député Vert Yves Cochet a tenté de défendre un minimum de raison, sous les insultes et les quolibets. Le député PS Chanteguet a bien tenté de lui venir en aide mais a rapidement renoncé. ■

EXCLUSIF

« Une attaque de cormorans, c'est pire qu'un bombardement allemand en piqué ! J'ai vu des poissons, des milliers de tanches, terrorisés ! Ceux qui ont vu la scène n'en plaisantent pas ! Il est intolérable que les ministres successifs protègent ces cormorans nazis. »

Pour savoir de qui est ce chef d'œuvre, lisez vite le contenu de ce numéro.

Dires et délires à l'Assemblée Nationale

La loi sur le " développement des territoires ruraux " consacre un très gros, de plus en plus gros, de plus en plus lourd - voir lourdingue (en un ou deux mots…) – volet sur la chasse. Il s'agit de la cinquième loi sur la chasse en dix ans !!! Vous dire si le sujet est d'une importance considérable pour la Nation. Sujet vital, bien plus que tout le reste, puisque aucun autre sujet n'aura nécessité une telle énergie et un tel acharnement de la part de nos parlementaires. De l'énergie, de l'engagement, beaucoup de débordements, de compromissions et une haine à peine dissimulée pour tout ce qui touche la nature sauvage et les milieux naturels.

Nous avons souhaité vous relater le débat du volet chasse de cette loi (qui ne sera pas seulement catastrophique en matière de chasse, mais qui est également l'occasion de saborder les lois littoral et montagne, et d'éradiquer (sic) les loups et les ours du territoire national. Comme si de rien n'était. Dans une loi fourre-tout, au nom du développement des territoires ruraux. Bien joué!

Au départ, le projet de loi, quoique pas très glorieux, n'avait pas l'ambition de remettre en cause ces lois qui ont rendu possible depuis le milieu des années 70 la sauvegarde laborieuse d'une partie de notre patrimoine naturel.

(Suite page 2)

DANS CE NUMERO, PRESQUE TOUT SUR LE DELIRE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE

CRISE DE DELIRIUM A L'ASSEMBLEE

(Suite de la page 1)

C'est au cours des navettes parlementaires, deux lectures à l'Assemblée Nationale et une au Sénat, qu'à force de lobbying des promoteurs et bétonneurs en tout genre et de celui, considérable, de la Fédération Nationale des Chasseurs, associé à un penchant naturel au populisme chez trop de nos élus, que ce texte est devenu une loi de mise en pièces de la Nature.

Vous découvrirez ci-dessous une sélection sévère des propos déclamés par les plus virulents (la matière étant trop abondante, le jury a eu beaucoup de mal). Tous sont rigoureusement authentiques, ils ont tous été relevés dans les comptes-rendus analytiques des débats du 12 octobre.

Notre objectif n'est nullement de céder à l'anti-parlementarisme ambiant du " tous pourris " en rejetant l'ensemble de la classe politique, mais bel est bien d'éclairer le citoyen soucieux de la protection de la Nature et également électeur, sur les graves dérives de certains élus. Dérives qui ne sont contrôlées ni par leurs partis politiques, ni par le Ministère de l'écologie…

Yves Cochet avait le difficile rôle de défendre les amendements des députés Verts. Sans succès. Aucun de ces amendements n'aura été adopté. Pas plus pour Natura 2000 que pour une chasse plus raisonnable et conforme à la réalité sociale et biologique du 21ème siècle.

Concernant Natura 2000, le député Vert a eu beau dire, la majorité des députés ont suivi le rapporteur de la loi et le ministre de l'écologie : les représentants des associations de protection de la Nature et les scientifiques ne seront pas membres de droit des comités de pilotage Natura 2000. Ce privilège est réservé " aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements " et aux " représentants de propriétaires exploitants des terrains inclus dans un site Natura 2000 ". Le ministre se déclarant satisfait que " *les scientifiques et les représentants des associations concernées seront* [ndlr : seulement] *associés aux travaux du comité de pilotage* ".

Les chasseurs ont saisi l'opportunité de cette loi pour que soient revues les conditions d'agrément au titre de la protection de la Nature. Une fédération de chasse ayant perdu il y a quelques mois cet agrément devant les tribunaux. Il ne sera désormais plus nécessaire, pour avoir l'agrément, que la protection de la Nature soit exercée à titre principal par une association… Du sur mesure.

Tout propriétaire terrien non-chasseur sera obligé d'adhérer à une société de chasse. Tous les chasseurs étant déjà obligés d'adhérer à une fédération départementale des chasseurs, nos députés n'ont fait qu'élargir le cadre… **Vive la liberté !**■

« Les représentants des associations de protection de la Nature et les scientifiques ne seront pas membres de droit des comités de pilotage Natura 2000 »

Aux larmes citoyens !

La protection de la nature mise en pièce par les parlementaires à l'occasion du vote de la Loi sur le développement des territoires ruraux

Jean-Pierre Decool (apparenté UMP du Nord), qui déjà avait obtenu de R. Bachelot, un arrêté permettant l'utilisation des produits toxiques et rémanents, pour la destruction du Rat musqué et du Ragondin (mettant ainsi fin à l'arrêté de Y. Cochet, qui en avait interdit l'emploi quelques mois auparavant) a récidivé. Cette fois il a proposé un amendement visant à éradiquer les sales bêtes en autorisant la lutte chimique. Le député ne savait peut être pas que la ministre de la destruction durable avait déjà exaucé ses vœux. Ou alors pensait-il que détruire ces animaux n'était pas suffisant et que le seul châtiment qu'ils méritent est leur éradication pure et simple. Plus facile à dire qu'à faire. Depuis qu'ils sont apparus en France, les hommes ont tenté de les détruire en déversant des tonnes de poisons dans la nature. Avec le succès que l'on connaît… Avec les dégâts sur le reste de la faune sauvage que l'on connaît également.

Jean Lassalle, député UDF des Pyrénées-Atlantiques, était en très grande forme ce soir là. Il s'est illustré sur de très nombreux amendements, rappelant de façon insistante son hostilité à la directive " habitats " ainsi qu'à la directive " oiseaux " qu'il désigna à plusieurs reprises sous le doux nom de " directive chasse ". L'élu béarnais n'ayant apparemment jamais lu la directive oiseaux. Mais rien ne prouve non plus qu'il ait lu un jour la directive habitats. Il suffit pour s'en rendre compte de relever ses propos :
" *Je maintien qu'une nouvelle donnée doit être introduite dans la directive* [habitats] *: celle de la protection de l'homme oublié au bénéfice de la protection de la nature. C'est bien pourquoi, d'ailleurs, j'ai demandé de manière récurrente au Président de la République, de plaider en faveur de l'abrogation de la directive Natura 2000* ". et plus tard de déclamer :" [ces] *directives adoptées après consultation du Muséum d'histoire naturelle, de la fon-*

(Suite page 3)

« tout le monde connaît le cas des cormorans, qui sont une calamité, mais il en est de même pour les « becs crochus », buses, busards, éperviers, très nocifs pour le gibier sédentaire. »



« Savez-vous ce que je fais, lorsque je m'ennuie sur l'autoroute ? Je compte les buses sur les poteaux. Elles sont grasses comme des gorets et elles prolifèrent… »

(Suite de la page 2)

dation Cousteau et de diverses associations " ou alors " *la directive sur la chasse nous a valu vingt ans de difficultés avec nos amis chasseurs. Quant au programme Natura 2000, il tue la campagne française. C'est pourquoi je demande que le président de la République et le Premier ministre s'efforcent d'obtenir de la Communauté européenne l'abrogation de ces deux textes catastrophiques* ".
Ce même Lassale a également attaqué les DIREN et les associations de protection de la nature le jeudi 7 octobre (au cours de la peu glorieuse discussion sur les amendements loups) : " *Or, les dites associations* [de protection de la nature] *ne font qu'affoler la population, d'autant qu'elles disposent de <u>moyens de communication considérables</u>. Que ce soit dans la presse ou à la télévision, elles ridiculisent toujours ce qu'elles appellent* les populations locales. " Sans doute J. Lassale aura-t-il confondu le budget des associations de protection de la Nature avec celles des fédérations de chasse. Ou de l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn qu'il préside (voir Action Nature 15). Le ministre de l'écologie lui aura répondu au sujet de DIREN qui avaient été gravement mise en cause par le député pyrénéen, mais pas un mot sur les associations de protection de la Nature (courageux, mais pas téméraire…).

De **Edouard Landrain** (UMP Loire-Atlantique) au sujet des Cormorans: " *il faut aussi évoquer le héron et le goéland qui polluent nos villes. <u>Nous ferions actes d'écologie en régulant ces espèces</u>* ". Et rien pour l'automobile, la pollution industrielle et l'urbanisme débridé ?…

Jean-Claude Lemoine (UMP Manche et rapporteur de la loi) c'est lui aussi largement illustré ce jour là. Le conseil d'administration de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sera complètement recomposé afin d'offrir cet établissement public, sur un plateau à la Fédération Nationale des Chasseurs. En réponse à Yves Cochet qui proposait un véritable équilibre de ce conseil, le député UMP déclare : " *l'objectif est précisément de réduire un conseil jusqu'ici pléthorique et qui avait du mal à fonctionner et d'y augmenter la représentation des chasseurs car <u>l'Office doit bien être leur maison</u>* ". Rien que ça ?
Curieux que ce " grand défenseur de la chasse populaire " soit ce soir là devenu défenseur des chasses en enclos en leur permettant d'assouplir les conditions de créations de ces enclos de chasse qui fractionneront un peu plus encore les territoires. Amendement adopté !
Et le député de renchérir : " *Le projet de loi crée une formidable incitation à la constitution <u>d'une filière commerciale liée à la pratique de la chasse</u>* " Edifiant !
Au sujet des espèces protégées le député et rapporteur de la loi se montre en pleine forme : " *tout le monde connaît le cas des cormorans, qui sont une calamité, mais il en est de même pour les <u>" becs crochus</u> ", buses, busards, éperviers, très nocifs pour le gibier sédentaire.* " Des propos que l'on pensait disparus depuis des décennies. Décidément, l'archaïsme de certains députés est étonnant. L'obscurantisme a encore de belles années devant lui.
Sur ce même sujet, qui passionne nos députés : " *Il sera facile, d'ici à la fin janvier – tous les techniciens de l'office des forêts pourront vous y aider – de revoir la liste des <u>becs crochus</u>, qui sont fondamentaux pour l'équilibre cynégétique. Monsieur de Courson à raison, on en voit partout* ". Les agents de l'ONF sont-ils vraiment les mieux placés pour parler des becs ? Fussent-ils crochus ?

Maxime Gremetz (PC Somme) fut curieusement peu loquace ce jour là. Il ne put toutefois manquer de s'illustrer en proposant que la police de la chasse et de l'environnement ne soit plus exercée par le ministère de même nom ou de l'un de ses établissements publics (ONCFS, CSP…). En clair que les gardes de l'ONCFS soient transférés à la gendarmerie… Cet amendement communiste a été défendu par **Léonce Déprez** (UMP Pas-de-Calais). En matière de chasse, on est tous copains…
Alors que la pose de gluaux devrait être légalisée (il s'agit d'attraper tous les " petits oiseaux ", protégés ou pas -la méthode n'est pas sélective-, en les piégeant avec de la glu répandue sur des perchoirs ; en principe les espèces protégées doivent être nettoyées et relâchées…), leur installation pourra, grâce à **Josette Pons** (UMP Var) se pratiquer deux heures avant le lever du soleil et jusqu'à deux heures après son coucher. Arguant du fait que : " *La capture des turdidés, traditionnelle en Provence, exige que la pose des gluaux s'effectue de nuit* ". Une tradition qui exige une petite contrainte de nos pauvres chasseurs est-elle tolérable ? Mais que font donc nos élus ? En tous les cas le ministre de l'écologie ne s'y est pas opposé. Cet amendement à été adopté !

Alors que **Yves Cochet** s'opposait à un amendement qui

(Suite page 4)

" il faut aussi évoquer le héron et le goéland qui polluent nos villes. Nous ferions actes d'écologie en régulant ces espèces "

« il faut évoquer, outre la régulation des cormorans, celles des cygnes ou des hérons et de nombreuses autres espèces »

(Suite de la page 3)

autorisera les propriétaires des voitures qui auront eu une collision avec un gibier à le conserver ou à le vendre (eh oui !) **Pierre Lang** (député UMP de Moselle et président de la fédération de chasse de ce même département et auteur de loi chasse de 1994 qui a valu à la France une condamnation de la Cour Européenne de Justice) propose d'étendre cette mesure aux…rapaces !
Au point où nous en sommes….
Ce même député (et président de fédération de chasse) déclare un peu plus tard : " *Nous devons considérer les fédérations de chasseurs comme des caisses d'assurance mutuelle* " ! Et pourquoi pas des caisses d'assurance maladie…

Y avait-il concours ce soir là au sujet de la plus grosse ânerie déclamée au sujet des espèces protégées ? Ainsi **Jean-Louis Léonard** (UMP Charente-Maritime) a dit : "*il faut évoquer, outre la régulation des cormorans, celles des cygnes ou des hérons et de nombreuses autres espèces* "

Charles-Amédé de Courson (UDF Marne) qui ne manque jamais une loi chasse pour s'illustrer (il y en a, heureusement pour lui, beaucoup…) participait également à ce triste concours d'âneries en déclarant : " *Savez-vous ce que je fais, lorsque je m'ennuie sur l'autoroute ? Je compte les buses sur les poteaux. Elles sont grasses comme des gorets et elles prolifèrent* ". Et comme si cela ne suffisait pas de rajouter : " *Une attaque de cormorans, c'est pire qu'un bombardement allemand en piqué ! J'ai vu des poissons, des milliers de tanches, terrorisés ! Ceux qui ont vu la scène n'en plaisantent pas ! Il est intolérable que les ministres successifs protègent ces cormorans nazis* ". C'est donc sans conteste que Charles-Amédé de Courson se voit décerner la palme de la plus belle ânerie.



Anerie doublée d'un manque de discernement total, que se soit vis à vis des animaux et de la Nature que ce triste sire a sans doute le droit de détester, mais pas de vouloir détruire, mais également un manque de discernement très grave concernant le nazisme. Tout ceux qui en ont été victimes apprécieront !!!
Ce même député, fort sensible au lobbying des chasseurs, y allait d'un amendement insensé affirmant que " *la fédération nationale des chasseurs, organe représentatif de la chasse en France, se voit assigner une participation à la recherche scientifique dès lors que certaines discussions sur la chasse et sur la faune revêtent un caractère technique* ". Cet amendement n'a toutefois pas été adopté. Ça ne marche pas à tous les coups !

Jean Claude Flory (député UMP d'Ardèche), le fervent supporter des braconniers du Col de l'Escrinet, n'était là que pour une seul chose : légaliser cette pratique tout aussi stupide d'un strict point de vue biologique, que dangereuse pour l'état de droit. Au cours des vingt dernières années, les braconniers ardéchois se sont rendus coupables d'un nombre incalculable de voies de faits. Légaliser cette chasse débile aujourd'hui risque fort d'encourager que de pareils débordements fleurissent un peu partout. Toujours est-il que son amendement à été adopté ! avec la bénédiction du ministre de l'écologie qui n'aura même pas donné un avis défavorable à cet amendement !■

Il n'y aura pas eu beaucoup de députés pour tenter de faire contrepoids à cette avalanche d'amendements rétrogrades et de déclarations " abracadabrantesques "… A noter, la constance et la patience remarquable de **Yves Cochet** tout au long de ce festival. Et celle de **Jean-Paul Chanteguet** (PS Indre), au sujet des horaires de chasse conduisant à autoriser une chasse en pleine obscurité. Ils sont bien peu à avoir montré qu'on peut être député français et parler de chasse sans compromission.
En début d'année prochaine, ce texte, lourdement amendé et qui marque un recul de 40 années sur la protection de la nature retournera au Sénat. Espérons qu'enfin un peu de sagesse gagne nos élus, et que le gouvernement assume ses responsabilités : de nombreux articles de cette loi sont anticonstitutionnels, en pleine contradiction avec les engagements internationaux de la France voire en pleine infraction vis à vis des directives.
Il ne nous reste plus qu'à compter sur un peu de sagesse de la part des sénateurs, et sur le sens du devoir et des responsabilités du gouvernement pour que cette loi retrouve un minimum de bon sens.

Les sénateurs Verts ont déjà annoncé qu'ils se battraient pour le retrait de l'amendement sur le loup. Espérons qu'il ne seront pas les seuls.■

Mais vous n'avez pas encore tout lu.
Page suivante, lisez vite notre palmarès du concours de chasse à l'assemblée…

Palmarès du concours de Chasse à l'assemblée.

Vous découvrirez ci-dessous le top du top. Attention, la lecture de ces lignes est réservée à un public averti.



Prix de la démocratie rurale

De **Jean-Louis Léonard** (UMP Charente-Maritime) : « *Nous rencontrons sur nos territoires* [de chasse] *des gens, promeneurs et ramasseurs de champignons, qui n'ont rien à y faire* ». Au moins les choses sont claires ! Pendant les six mois de chasse, (et tout les jours de la semaine) les campagnes et milieux naturels français sont entièrement consacrés à la chasse. Que les ramasseurs de champignons se consolent, les morilles poussent au printemps…



Grand prix de l'écologiste

De **Jean-Claude Lemoine** (UMP Manche et rapporteur de la loi) : « *Lorsqu'un vrai chasseur n'est pas en mesure d'identifier un animal, il ne le tire pas* ». C'est comme la différence entre un bon (vrai) chasseur et un mauvais (faux ?) chasseur… Mais rien n'a été proposé contre les « faux » chasseurs.

Ou encore « *il ne peut y avoir d'équilibre naturel sans la main de l'homme* » Il suffit, pour s'en convaincre, de demander ce qu'elles en pensent aux espèces menacées de disparition ! Et peut être serait-il bon de faire remarquer à l'honorable parlementaire qu'en matière d'équilibre, la main, c'est pas ce qu'il y a de mieux…



Prix de l'innovation sociale

De **André Chassaigne** (PC Puy de Dôme) au sujet des colliers de chien équipés de « sonaillons électroniques » (on arrête plus le progrès…) : « *il faut être attentif aux problèmes auditifs des chasseurs âgés* ». Et rien au sujet des problèmes de cécité de ces mêmes chasseurs ?…

Prix du public

De **Jean Dionis du Séjour** (UDF Lot et Garonne) : « *Vos services, Monsieur le ministre [de l'écologie] sont imprégnés de cette vision écolo-intégriste de la régulation* ». Pas vraiment digne d'un élu du peuple…